

Stationnement

Le duel des Clés-de-Rive accouche d'un match nul

L'Exécutif a déjà désavoué le parking adoubé mardi par une majorité hasardeuse du Conseil municipal

Marc Moulin

Le vote du Conseil municipal mardi en faveur du parking des Clés-de-Rive risque fort de rester lettre morte. C'est en tout cas le pronostic du magistrat chargé des Constructions Rémy Pagani qui a subi quelques huées après l'avoir annoncé mardi en fin de soirée au Délibératif de la Ville de Genève.

Pour rappel, cet ouvrage de 500 places, qu'un privé se propose de bâtir sous la rue Pierre-Fatio, constituait, pour l'Exécutif, la contrepartie à la piétonnisation d'une trentaine de rues. Mais la majorité de gauche du Conseil administratif a été désavouée par ses propres troupes. Il y a trois semaines, l'Exécutif a donc préavisé négativement l'autorisation de construire le parking. «C'est une prérogative du Conseil administratif, note Rémy Pagani. Nous avons perdu deux ans, mais je suis d'accord de recommencer la partie. Pour l'heure, c'est match nul et balle au centre!» Le préavis de l'Exécutif municipal pèse lourd puisque la Ville est propriétaire du domaine public concerné.

Majorités aléatoires

Mais que fait-on de la prise de position favorable émise mardi par le Conseil municipal? «Que la droite lance une initiative ou une procédure au Municipal soumise à référendum!» rétorque Rémy Pagani. Et de noter, au passage, que la majorité partisane du parking qui s'est exprimée mardi semble fragile. En raison d'absences sur les bancs de droite, la gauche a cru à un moment détenir la majorité. Mais, lors du vote fatidique d'un amendement,



Un parking de 500 places, sous la rue Pierre-Fatio, constituait la contrepartie à la piétonnisation d'une trentaine de rues. LAURENT GUIRAUD

La droite veut se garer

● La droite veut mettre le holà à la suppression de places de parc. Une vingtaine de députés de l'Entente viennent de déposer un projet de loi pour instaurer le principe de la compensation obligatoire. Chaque place supprimée en surface devrait être remplacée par une place, souterraine ou non, si possible dans un rayon de 250 mètres. L'inverse est aussi vrai: la création de parkings souterrains induirait la réduction de l'offre en surface.

«A Zurich, les forces politiques ont signé un tel accord et cela a permis d'en finir avec la guerre des transports, assure Jean-Rémy Roulet, du GTE (Groupement transport et économie). Nous voulons lancer

les bases d'une politique concertée.»

C'est surtout le centre-ville qui préoccupe les députés, soucieux de la perte d'attractivité économique liée, selon eux, à la réduction de l'offre. «Nous allons vers un processus de piétonnisation et nous proposons une solution qui soit avantageuse pour tous», poursuit le député PLR Alain Meylan. De là à dire que ce mécanisme va favoriser la création de zones piétonnes, il y a un pas que les députés sont prêts à franchir. Reste à savoir si, en dehors de l'hypercentre, il sera possible de financer des parkings souterrains. Les députés assurent que oui. Pour le reste du canton, ils admettent qu'il faudra appliquer la loi avec souplesse.

Jean-Rémy Roulet déclare qu'un tel mécanisme a été négocié avec la Coordination transports mais que le Conseil d'Etat n'a pas saisi la perche qu'on lui tendait. D'où la démarche politique. **C.B.**

deux élus de gauche se sont prononcés contre leurs groupes respectifs. Tant Jean-Charles Rielle (PS) que Salika Wenger (Ensemble à Gauche) affirment s'être trompés en votant. L'incident illustre le caractère aléatoire des majorités dans ce Délibératif qui tenait mardi ses premiers débats dans sa nouvelle composition issue des élections.

Parking: autres pistes

Il reste à voir ce que l'Etat fera du préavis négatif de l'Exécutif de la Ville. En attendant, Rémy Pagani avance d'autres pistes pour fournir des stationnements aux habitants. Le conseiller administratif a annoncé mardi la création d'une zone bleue spéciale dans le parking situé sous l'ancien cinéma des Grottes. Cinquante places que le propriétaire ne parvenait pas à louer seront mises à disposition des détenteurs de macarons pour 30 centimes de l'heure. Pour les visiteurs, le tarif applicable aux zones blanches prévaudra durant les 90 premières minutes avant de se muer en une taxe dissuasive de 40 francs de l'heure.

«L'idée a été développée en collaboration avec l'Etat et la Fondation des parkings, commente Rémy Pagani. Elle pourrait être étendue à d'autres parkings dont des étages entiers restent parfois vides.»